

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition de septembre 2024

Page 1

+ Opération Nettoyons la nature

Page 2

+ Chien en laisse

+ Taille haie

Page 3

+ Yoga

+ Frelons asiatiques

+ Bibliothèque

Page 4

+ Belote

+ Le Diocèse

Contact

Mairie de Courcoury

15b rue de la Liberté
17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23
mairie@courcoury.fr

Rendez votre environnement agréable !!



Samedi 21 septembre 2024

A partir de 9h00

Opération gratuite

La Municipalité de Courcoury vous propose de récupérer **gratuitement** vos encombrants.

Enlèvement d'épaves de voitures, utilitaires, scooters, moto, tracteurs...

Seront enlevés : fer, métaux, batteries, cuivre, alu, inox (sauf réfrigérateur et congélateur)

N'est pas récupéré tout ce qui est en bois ou plastique.

Afin d'organiser la tournée des enlèvements, merci de téléphoner à la Mairie pour détailler vos encombrants au 05 46 93 18 23 avant le 19 septembre

Nettoyons la nature !

Samedi 21 septembre à 14 h 00

suivi d'un goûter à la Maison Associative

Notre action bénévole pour la nature se déroulera sur le territoire de Courcoury.

Rendez-vous à la Mairie à 14h pour la distribution gratuite des sacs poubelles, gants et tee-shirts. Avant le départ, nous constituerons les équipes et définirons l'affectation des secteurs d'intervention.

Peut-on promener son chien sans laisse ?

Vous devez tenir votre chien en laisse **il peut présenter un danger** pour les personnes ou d'autres animaux domestiques ou sauvages. Vous êtes **responsable des dommages** que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux.

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse

Il est interdit de laisser divaguer son chien.

La phrase « mon chien est gentil » même dans ce cas, vous devez attacher votre chien.

En cas de non-respect, les propriétaires canins encourent **une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros**. Cette réglementation, en vigueur depuis 1955, a pour objectif de protéger les animaux sauvages.

Il est interdit de laisser votre chien faire ses besoins sur les pelouses, trottoirs de la commune. Cela est très désagréable pour les personnes qui passent après vous et les agents ne sont pas là pour ramasser. Vous devez prévoir des sacs afin de ramasser les déjections de votre animal et jeter votre sac dans votre poubelle des ordures ménagères.

Dans tous les cas vous devez penser qu'une personne peut avoir peur de votre chien que celui-ci soit petit, grand, gros, fin ou gentil.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

YOGA À COUI

avec Lucie, intervenan

Yoga Doux et Dynamique te

18h00 - 19h00 1h
1h/ Yoga Doux avec la chaise



"Je suis Lucie, professeure certifiée Yo en Sonothérapie, j'anime des ateliers Yoga et du Son à Saintes et d

TARIFS :
Paiement à l'année = 10€ par séance
 > 13 séances de septembre à décemk
 > 20 séances de janvier à juin 2025 =
 + Adhésion obligatoire à l'Association Corcos pour 2024 et 2025 : 8€ de sept/dec 2024 et 2

Informations et inscriptions
06 59 57 26 35 / luciole.vibrations@

FRELONS ASIATIQUES

Notre Équipe Technique se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et intervenir efficacement face à cette problématique.

- Intervention petit nid guêpes - frelons (taille d'un ballon de Handball et jusqu'à 2 mètres de hauteur) 85 € TTC
- Intervention nid guêpes - frelons (taille supérieure à un ballon de Handball et hauteur comprise entre 2 mètres et 10 mètres)155 € TTC
- Intervention nid guêpes - frelons (taille supérieure à un ballon de Handball et hauteur comprise entre 11 mètres et 17 mètres maxi)205 € TTC

CONTACT FREDON Charente-Maritime

SOS INTERVENTION : 05.46.50.26.86

M. LAY Laurent : 06.64.43.13.36
M. BRUN Jérôme : 06.07.58.05.62
M. MALLET Baptiste : 06.11.17.45.73

Bibliothèque

Réouverture 1ère semaine de Septembre


Rappel des horaires

Mercredi 10h à 12h
 Vendredi 17h à 19h
 Samedi 10h à 12h

Événement de la rentrée

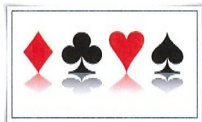
Foire aux livres

Dimanche 22 septembre de 10h à 18h
 Salle des fêtes de Courcoury



COURCOURY

Samedi 19 Octobre 2024



Concours de Belote

Nombreux lots :

**Jambons, Lots de Viande,
Bouteilles (Apéritifs, vin)**



Réservations et Renseignements :

Max : 06.45.55.76.89



Organisée par la Société des Fêtes
20H30 -- Salle De La Maison de la Seugne

✂-----
Coupon réponse de réservation à déposer à la mairie.

Equipe 1 :

Joueur 1 Nom : _____ Prénom : _____
Joueur 2 Nom : _____ Prénom : _____

Equipe 2 :

Joueur 1 Nom : _____ Prénom : _____
Joueur 2 Nom : _____ Prénom : _____

Nb de personnes : ___ × 12 € = ___ €
TOTAL _____ €

Recherche pour les mardis soir à partir du 17 septembre, une personne pour prendre les enfants à l'école et/ou au bus pour amener à l'église.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants au catéchisme, vous pouvez le faire en par mail

SECTEURS PASTORAUX DE SAINTES RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE

Notre constat commun : les enfants des familles des écoles primaires publics sont de moins en moins présents à la catéchèse en paroisse !

Les deux secteurs pastoraux de Saintes proposent un projet pour rendre service aux familles, tout en proposant aux enfants de partager un goûter, un moment de caté, et des jeux, un soir par semaine ! Cela s'appelle :

KIDCAT

Caté
Nouvelle formule !



Goûter



Aide
aux devoirs



Coin jeux



Parcours
Caté

Comment se passe une rencontre KidCat ?

A la sortie de l'école : **Ramassage scolaire** par un bénévole à pied ou covoiturage (Avec les parents en fonction des écoles)
16h30 : **Goûter et Jeux**
17h00 : **Prière** tous ensemble à la chapelle.
17h20 : **Temps de caté**
18h20 - 19h00 : **Aide aux devoirs** pour ceux qui le désirent

Nous avons besoins :

- de gâteaux pour le goûter
- de catéchistes
- des animateurs de jeux
- des aides aux devoirs

Vous êtes intéressés pour en savoir plus, pour apporter votre aide ?

Contacts : la paroisse concernée Rive Gauche tel : 05 46 93 09 92
Rive Droite tel : 05 46 92 07 21
mail : kidcatsaintes@gmail.com